



**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 JANVIER 2022

**Mairie de**  
**LE CHEIX SUR MORGE**

Document affiché le 18 janvier 2022 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du dix janvier 2022.

**Présents** : Mesdames, Messieurs BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, CORBIN Bruno, BELIN Etienne, BONY Jean-François DESSENDIER Lionel, HEURTIER Martine, LAGNIER Séverine, PINON Agnès, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, VERGNOL Paula, SANCHEZ Claude-Emmanuel.

**Absent ayant remis pouvoir** : GUILLON Françoise, FRACHEFOIS Gaylord

**Secrétaire** : Madame LAGNIER Séverine

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**N°1/2022 : adhésion aux services communs de RLV**

Il est décidé de reconduire les adhésions aux services communs « Education physique à l'école » et « Education musicale à l'école » pour la prochaine rentrée scolaire. Chaque classe bénéficiera de 10 heures de chaque service durant l'année.

**N° 2/2022 : convention balayage**

La convention passée avec la SEMERAP pour le balayage des rues et des caniveaux est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 4 fois.

**N° 3/2022 : convention entretien des avaloirs**

Une convention est à l'étude avec la SEMERAP pour l'entretien des avaloirs du réseau d'eaux pluviales. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, du principe de cette convention qui doit être plus détaillée, notamment en matière de fréquences de passages.

**N° 4/2022 : Approbation du projet de PLUI**

Mélanie BOMPART, de Riom Limagne et Volcans, est venue présenter aux membres du conseil municipal le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. C'est un document unique et commun aux 31 communes de RLV qui va se substituer aux PLU de chaque commune et qui devrait être appliqué début 2023.

Les membres du conseil municipal ont ensuite discuté plus spécifiquement de ce qui concerne la commune du CHEIX SUR MORGE et émis des remarques qui seront consignées et jointes à la délibération. Le conseil municipal émet donc un « avis favorable avec remarques » à l'unanimité sur le projet de PLUI.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Un point est fait sur l'avancement du projet de maison médicale avec notamment la présentation des nouveaux plans élaborés par l'architecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**Le Maire, Bertrand BIGAY.**